



## REGLEMENT DU TRIATHLON XS EMBRUN

1. Le règlement en vigueur pour l'épreuve est celui de la FFTRI.
2. Les différentes catégories récompensées sont les suivantes :
  - 3 premières Femmes et 3 premiers Hommes au scratch
  - 3 premières Filles et 3 premiers Garçons de chaque catégorie (Benjamin, Minime, Cadet, Junior) sans cumul
3. Il est impératif de respecter le code de la route.
4. Il est interdit de recevoir une aide extérieure et donc tout véhicule suiveur est interdit, sont de même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres sous peine de disqualification.
5. Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.
6. Les arbitres officiels sont vêtus d'une tenue bleue et grise.
7. Interdiction de doubler un autre concurrent pour tous les croisements et passage des ponts.
8. Le concurrent qui désire abandonner ou qui est disqualifié est tenu de porter son dossard et son transpondeur à un arbitre ou au poste d'organisation le plus proche.
9. Pas de remboursement des droits d'inscription en cas de défection du triathlète pour quelque motif que cela soit. Attention ce point est important. Cependant en cas d'accident ou maladie sur présentation d'un certificat médical attestant et précisant d'une manière formelle l'incapacité physique à participer le 05 Juillet 2020 au Triathlon XS Embrun Ou encore dans le cas du décès d'un des parents, conjoint ou enfant du concurrent dans la semaine précédant le 05 Juillet 2020 et sur présentation d'un certificat de décès et d'un justificatif du lien de parenté. Dans ces deux cas seulement, un remboursement de 50% du droit d'inscription payé sera accordé au compétiteur pour l'année 2020. Aucune autre dérogation ne sera acceptée.
10. Le nombre de participants est limité à 300 pour l'édition 2020.
11. Le prix de l'inscription est de 30€. La clôture des inscriptions est fixée au 15/06/2020 et se fait uniquement en ligne sur le site [www.embruntriathlon.com](http://www.embruntriathlon.com)  
Le prix du Pass Compétition : 2€.
12. Le bonnet de bain, 2 dossards, 1 plaque à vélo sont fournis par l'organisateur. Ce matériel deviendra la propriété du compétiteur après la course.  
Un transpondeur sera prêté et devra être rendu à l'arrivée.

13. Les triathlètes seront tenus de porter les dossards sans qu’aucune partie de ces derniers ne soit cachée ou enlevée. Il en sera de même pour les bonnets de bain et les plaques vélo.

14. Le casque cycliste et le bonnet de bain sont obligatoires ainsi que les dossards et la plaque de vélo. Dans le parc à vélo l’accrochage du vélo se fait par la selle sur les barrières.

15. Ouverture du parc à vélo : Le Dimanche 05/07/2020 de 14h00 à 15h00.

16. les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se feront uniquement à pied.

17. La ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l’arrivée du vélo indiquera l’endroit où les concurrents devront respecter l’obligation prévue dans l’article précédent.

18. Le départ se fera le 05/07/2020 à 15h25 pour les benjamins et à 15h30 pour les autres catégories.

19. **HORAIRES DISQUALIFICATIFS :**

Natation	Km 0	16h00
Vélo	Parc à vélo – Parc à vélo Km 10	16h30
Course à pied	Ligne d’arrivée – Km 2,5	17h00

Tout concurrent arrivant à ces différents postes après ces horaires sera disqualifié d’office et devra rendre son dossard et son transpondeur à un arbitre ou à un membre de l’organisation.

20. Présence obligatoire au briefing du 05/07/2020 de 15h00 à 15h20 dans le parc à vélo au plan d’eau d’Embrun.

21. En cas de suppression de l’épreuve, réduction de 50% sur les droits d’inscription à la même épreuve Triathlon XS 2021.

22. Composition des ravitaillements : Eau minérale, produits énergétiques (barres et gels), Boisson gazeuses. Raisins secs, abricots secs.

23. Postes de ravitaillement :

Natation :       Aucun  
Vélo :            Sous le roc  
Course à pied : plan d’eau d’Embrun

24. Distances :

Natation        400 mètres  
Vélo             8 kilomètres  
Course à pied   2,5 kilomètres

25. Il est possible qu’un contrôle anti-dopage soit réalisé après l’arrivée selon les règles prévues par la FFTRI ainsi qu’un contrôle anti-dopage mécanique avant, pendant et après l’épreuve.

26. Tous les concurrents seront obligatoirement détenteurs d’une licence à la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de l’épreuve ou être licencié dans leur pays d’origine. S’ils sont non licenciés ils devront prendre un Pass Compétition journée d’un montant de 2€ et devront alors fournir **un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition** (modèle fourni sur le site internet de l’épreuve : [www.embruntriathlon.com](http://www.embruntriathlon.com)) **ou de la discipline**

**considérée en compétition, datant de moins d'un an à la date du jour d'inscription à la compétition.**

**Pour les mineurs non licenciés, il faudra fournir une autorisation parentale** (modèle téléchargeable sur le site internet de l'épreuve : [www.embruntriathlon.com](http://www.embruntriathlon.com)) **au moment du retrait du dossard.**

27. Sanctions : Barème des Sanctions - voir le cahier des charges de la FFTRI

28. En dehors des points précédents, il est fait application de la Règlementation Sportive 2020 de la Fédération Française de Triathlon. Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation de la FFTRI relative au drafting et au dopage.

29. Drafting interdit.

30. Le retrait des dossards se fera **UNIQUEMENT** au plan d'eau d'Embrun sur le site de l'épreuve le Samedi 04/07/2020 de 16h à 19h00. **Chaque concurrent devra présenter sa carte d'identité au moment du retrait de son dossard.**

31. La remise des prix se fera le Dimanche 05/07/2020 à partir de 18h00 au plan d'eau d'Embrun.

32. Dans le cas où la natation serait impossible, la partie natation serait transformée en une boucle de 1,5 km de course à pied au plan d'eau d'Embrun.

33. La responsabilité de l'organisateur en cas de vol ou de dégradation se limite pour les vélos à ceux dont il a la garde dans le parc à vélo jusqu'au 05/07 à 17h00.  
Pour le petit matériel aucune responsabilité de l'organisateur.

34. Le dossier d'inscription doit être complet et se fait en ligne directement sur le site internet de l'épreuve [www.embruntriathlon.com](http://www.embruntriathlon.com)

35. Tout dossier d'inscription incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte par l'organisation qui procédera au rejet sans remboursement lors de la vérification du dossier sans qu'une contestation soit possible. Vérifiez donc bien votre dossier avant paiement.

36. Chaque participant autorise expressément Triathlon XS Organisation ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Triathlon XS Embrun, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être portées à cette durée